

# En vous envoyant cette lettre d'information, le diocèse d'Arras souhaite vous remercier de votre soutien au Denier de l'Eglise



**Si vous n'avez pas encore versé votre contribution cette année ou si vous voulez faire un don supplémentaire, n'attendez plus !**

**Il ne reste que 3 mois pour la collecte 2011 qui est actuellement dans une situation difficile.**

De la part de : (merci de rectifier si nécessaire)

- Je vous envoie ma contribution au Denier de l'Eglise 2011**
- Je veux vous faire parvenir un soutien supplémentaire** (car j'ai déjà envoyé une contribution en 2011)

**ET**

- Je verse la somme de** ..... € en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Arras
- ou**
- Je choisis la formule du prélèvement automatique** (voir au verso)

## **D** **éduction fiscale avantageuse**

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, si vous donnez 100 euros, il ne vous en coûtera réellement que 34 euros.

Vous recevrez à cet effet un reçu fiscal.



Vous pouvez aussi donner en ligne sur :  
[www.denierchti.fr](http://www.denierchti.fr)

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.



